



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 22 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt deux janvier à 18 heures 30, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

---

DÉLIBÉRATION N° CC-2025-09

OBJET : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS 2025 : BUDGET EAU POTABLE

---

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 27 - PROCURATIONS : 8 - VOTANTS : 35

**Présents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Céline CELCE  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC  
BUOUX : M. Hervé PLANCHON  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELLIER  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
GOULT : M. Didier PERELLO  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LIOUX : M. Francis FARGE représenté par M. Patrice FOURNIER  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
VIENS : M. Frédéric ROUX  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, M. Dominique THEVENIEAU, M. Christophe CARMINATI  
GARGAS : M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE  
MURS : M. Christian MALBEC  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Yves MARCEAU

**Procurations :**

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD  
AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Roger ISNARD  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI  
MÉNERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT donne pouvoir à M. Gilles RIPERT, Mme Sandrine ISSION donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY, Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20250122-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 24/01/2025  
Date de réception préfecture : 24/01/2025

Page 1 sur 3

CC-2025-09

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-1 stipulant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (jusqu'au 30 avril en année de renouvellement des organes délibérants), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits,

**Considérant**, la nécessité d'effectuer des travaux sur branchement plomb,

**Considérant**, la nécessité d'une enquête publique Déclaration d'Utilité Publique (DUP),

**Considérant**, la nécessité d'installer un régulateur de pression,

**Considérant**, la nécessité d'acheter des compteurs,

**Considérant**, la nécessité d'une maîtrise d'œuvre (MO) pour les travaux de la Bégude, à Saint-Martin-de-Castillon,

**Considérant**, la nécessité d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux de la place de la Bouquerie à Apt,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la demande d'ouverture anticipée de crédits suivante :

Chapitre	Article	Libellé	OBJET	Montant en € HT
21	21531 OP17	Réseaux adduction eau	Travaux branchement plomb	10 000,00
20	2031 OP48	Études	Frais procédure administrative DUP	6 500,00
21	21531 OPNI	Réseaux adduction eau	Installation régulateur de pression route d'Apt Saignon	12 000,00
21	21561 OPNI	Mat. Spécial exploitation	Achat de compteurs	6 000,00
23	2315 OP81	Travaux	MO Place de la Bouquerie Apt	8 000,00
23	2315 OP80	Travaux	MO La Bégude Saint-Martin-de-Castillon	11 000,00
<b>TOTAL :</b>				<b>53 500,00</b>

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÛ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Autorise**, l'ouverture anticipée des crédits au Budget Eau Potable 2025 présentée ci-dessus,

**Dit**, que ces crédits feront l'objet d'une inscription définitive lors des budgets primitifs 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 04/02/2025

CC-2025-09

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20250122-2025-09-DE  
Date de télétransmission : 24/01/2025  
Date de réception préfecture : 24/01/2025  
Page 3 sur 3

